

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX

www.univ-spn.fr

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

CAMPUS
CONDORCET
PARIS - AUBERVILLIERS

A-PC
Alliance Sorbonne
Paris Cité



SOMMAIRE

1. Introduction
2. Un bureau « Bienvenue en France » à votre disposition
3. Avant votre venue en France
4. Votre arrivée en France
5. Votre arrivée à l'université Sorbonne Paris Nord
6. Votre départ

1.

Introduction :

L'université Sorbonne paris nord est un pôle majeur d'enseignement et de recherche au nord de Paris. Implantée sur 5 campus (Argenteuil, Bobigny, la Plaine Saint-Denis, Saint-Denis et Villetaneuse) et pluridisciplinaire, elle accueille plus de 24 000 étudiants, en formation initiale ou continue, dans tous les domaines.

- Santé, Médecine et Biologie humaine
- Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés
- Droit, Sciences politiques et sociales
- Sciences de la communication
- Sciences économiques et de gestion

Elle comprend 5 UFR, un institut (l'institut Galilée), 3 IUT, un Département d'activités physiques et sportives et compte pas moins de 29 laboratoires. L'université Paris 13 met en résonance la recherche, la formation et les relations internationales avec une exigence d'excellence. L'université Sorbonne paris nord est une université ouverte sur le monde, menant une politique internationale ambitieuse en multipliant les accords internationaux et bilatéraux, les réseaux interacadémiques, ainsi que les programmes de coopération internationale. Elle accueille des étudiants issus du monde entier, et contribue ainsi au dialogue interculturel.

2. UN BUREAU « BIENVENUE EN FRANCE - WELCOME DESK » À VOTRE DISPOSITION

Le Bureau « Bienvenue en France » vous accueille et vous accompagne pendant tout votre parcours universitaire.

Il se charge de vous accompagner, de vous orienter et de vous conseiller dans toutes vos démarches administratives.

INFOS PRATIQUES

BUREAU « BIENVENUE EN FRANCE » DE L'UNIVERSITÉ
Sorbonne paris nord.
Campus de Villetaneuse – 99 avenue Jean-Baptiste Clément
93 430 Villetaneuse
Maison Des Étudiants – accès par le Forum
Etudiants-internationaux@univ-paris13.fr
Du lundi au vendredi : de 9h à 17h

3. AVANT VOTRE VENUE EN FRANCE

JE DEMANDE MON VISA

Pour suivre des études ou faire de la recherche en France, vous devez demander un visa auprès du consulat français compétent dans votre pays de résidence.

Différentes catégories de visas sont délivrées pour les étudiants étrangers ; les services consulaires sont chargés du traitement de la demande de visa.

Plus d'infos sur le site officiel des visas pour la France :
www.francevisas.gouv.fr/web/france-visas/accueil

BON À SAVOIR

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen, vous n'avez pas besoin d'un titre de séjour ni d'un visa. Une carte d'identité suffit.

JE CHERCHE UN LOGEMENT

Trouver un logement est l'une des premières étapes importantes pour une majorité d'étudiants.

Le parc de logements étudiants en Île-de-France étant limité, l'université a mis en place une cellule afin de vous accompagner dans vos démarches. Nous vous recommandons de débiter vos recherches le plus tôt possible, avant la rentrée universitaire, et de multiplier vos demandes pour augmenter vos chances d'obtenir un logement.

Plus d'infos sur <https://www.univ-spn.fr/logement-restauration/>

Consultez le CROUS de Créteil

Le CROUS de Créteil gère plusieurs résidences étudiantes autour des campus de l'université Paris 13.

Plus d'infos sur les conditions d'attribution et les demandes de logement étudiant sur www.trouverunlogement.lescrous.fr

Plus d'infos sur les conditions d'attribution et les demandes de logement étudiant sur www.trouverunlogement.lescrous.fr

Consultez les bailleurs privés

Il existe également un certain nombre de résidences étudiantes gérées par des bailleurs privés.

Plus d'infos sur les conditions d'attribution les demandes de logement

Les étudiants en programme d'échange (Erasmus...) peuvent bénéficier d'un logement au CROUS, sur simple demande lors de leur inscription à l'université Sorbonne paris nord.

Dans tous les cas de location, vous devrez verser une caution et le premier mois du loyer.

La caution correspond à un mois de loyer ; elle vous sera remboursée si le logement est en bon état à la fin du bail. Le loyer doit être payé au début de chaque mois. Chaque mois entamé doit être payé, même si vous partez avant la fin du mois ! Donc quand vous entrez dans le logement, vous devez pouvoir verser l'équivalent de deux mois de loyer. D'autres conditions peuvent s'appliquer selon les résidences.

ASTUCE

Si vous n'avez pas de garant physique et que vous remplissez les conditions, vous pouvez demander la garantie visale : www.visale.fr

JE PRÉVOIS MON BUDGET

Avant votre départ, il faut vous assurer d'avoir les ressources suffisantes afin de pouvoir étudier dans de bonnes conditions.

Vous devez disposer de ressources financières adaptées au coût de la vie en Île-de-France

Exemple d'un budget mensuel :

Loyer charges comprises (eau, électricité) : 600 €

Assurances (habitation, responsabilité civile) : 20 à 45 €

Mutuelle : une large variété de forfaits existe, comptez environ 30 €

JE CONSULTE DES SITES UTILES

Campus France

(Établissement public chargé de la mobilité étudiante)

www.campusfrance.org

Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre projet de mobilité : étudier en France (catalogue de formations, financement des études), préparer son séjour (démarches administratives), vivre en France (se loger, se soigner, travailler, la vie quotidienne)

CROUS de Créteil

(Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Créteil)

www.crous-creteil.fr

Vous y trouverez toutes les informations sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires, les offres culturelles

Université Sorbonne paris nord

<https://www.univ-spn.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations relatives aux formations et inscriptions mais également des informations sur la vie étudiante (sport, culture, santé, associations...)

BON À SAVOIR

L'Espace Campus France présent dans votre pays et le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France peuvent vous aider à comprendre le système éducatif français.



4. VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

JE VALIDE MON VISA

Si vous êtes étudiant international hors Union européenne

Si vous venez d'un pays non ressortissant de l'Union européenne, dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre visa (VLS-TS) pour être dispensé de demander une carte de séjour pour motif d'études.

Si vous n'avez pas effectué cette démarche dans le temps imparti, vous ne serez plus en séjour régulier sur le territoire français et, en conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen !

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site du ministère : www.administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

Si vous êtes étudiant algérien

En tant qu'étudiant algérien, vous devez solliciter un certificat de résidence pour une durée d'une année dans les deux mois suivant votre entrée en France sur la plateforme numérisée ANEF. (www.administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/) Vous devez payer 79 € (droit de timbre de 19 € + taxe de 60 €) par timbres fiscaux ordinaires.

Attention : Le justificatif d'acquittement du droit de timbre et de la taxe est demandé lors de **la remise de la carte**. Privilégier la plateforme en ligne ANEF pour l'achat de votre timbre fiscal via <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/achattimbreselectroniques>

Si vous êtes étudiant avec un visa court séjour – étudiant concours

Le visa de court séjour – étudiant concours est réservé aux étudiants non européens ; il permet de venir en France pour passer une épreuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur. Ce visa est valable uniquement pour la France. Il est valable 3 mois et n'est délivré que si le résultat de l'épreuve d'admission est connu dans ce délai. En cas d'admission, le visa de court séjour – étudiant concours vous permettra de demander une carte de séjour étudiant sans être obligé de retourner dans votre pays de résidence. En cas d'échec, vous devrez quitter la France dès la publication des résultats.

J'OUVRE UN COMPTE BANCAIRE

Si vous résidez plus de 3 mois en France, nous vous conseillons d'ouvrir un compte en banque. Certains organismes comme la CAF ou l'assurance maladie ne vous remboursent que par virement bancaire, sur un compte domicilié en France. Un compte en banque vous sera également utile pour mensualiser le paiement des frais de transport.

Plus d'infos sur les conditions d'inscription et la demande de sécurité sociale sur : www.etudiant-etranger.ameli.fr/#/

Je peux aussi souscrire une assurance complémentaire

En plus de l'assurance maladie, vous pouvez souscrire une assurance complémentaire, la « Mutuelle », qui complètera les remboursements de l'assurance maladie. Ces mutuelles sont payantes et non obligatoires. Suivant vos conditions de résidence et de ressources, vous pouvez faire une demande de CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) qui est gratuite.

Plus d'infos sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027

IMPORTANT

Si vous souhaitez travailler en parallèle de vos études, vous devez impérativement faire votre demande de sécurité sociale. Vous devrez obligatoirement fournir à votre employeur votre numéro de sécurité sociale.

BON À SAVOIR

Si vous êtes ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse, avant votre départ, vous devez vous procurer la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

JE SOUSCRIS UN FORFAIT POUR UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN

J'ai moins de 26 ans :

Si vous avez moins de 26 ans et si vous résidez en région Île-de-France, vous pouvez bénéficier d'un forfait IMAGINE-R, cette carte vous donne accès à des voyages illimités dans toute la région Île-de-France.

Plus d'infos sur : www.imagine-r.com

J'ai plus de 26 ans :

Si vous êtes étudiant de plus de 26 ans, vous pouvez souscrire à un forfait Navigo pour la semaine, le mois ou pour une année complète. Il vous permet de vous déplacer dans toute l'Île-de-France (zones 1 à 5), tous les jours.

Plus d'infos sur : www.navigo.fr

Je suis éligible à la CMU-C :

Si vous êtes étudiant éligible à la CMU-C (se référer à la rubrique « Je demande la sécurité sociale »), vous pouvez bénéficier d'une tarification spéciale pour les transports en Île-de-France. Ce droit à la mobilité permet aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions ou de la gratuité dans les transports publics franciliens.

La demande doit se faire auprès de l'Agence Solidarité Transport par téléphone (0 800 948 999 – service et appels gratuits) ou en ligne : www.solidaritetransport.fr

J'ENTRE DANS MON LOGEMENT

Prévoyez d'arriver un ou deux jours avant la rentrée universitaire pour vous installer.

Lors de votre entrée dans un logement, vous devrez signer un bail de location, payer la caution et le premier mois de loyer ainsi que fournir l'attestation d'assurance du logement.

ASTUCE

Dans les résidences CROUS, vous pouvez réserver un « kit linge » comprenant un oreiller et une couette semi durable, une taie d'oreiller et un drap. Ce kit coûte 30 €, qu'il vous faudra régler à en même temps que le premier loyer

BON À SAVOIR

Si vous êtes logé en résidence universitaire (CROUS) ou dans un foyer, vous ne pourrez pas entrer dans le logement ni le samedi ni le dimanche.

J'assure mon logement

Vous devez souscrire une assurance habitation avant de signer le bail. Les mutuelles étudiantes et plus généralement l'ensemble des assureurs proposent ce type de contrat.

Je souscris une assurance responsabilité civile

Cette assurance est obligatoire pour tous les étudiants ! Tout étudiant entrant est obligé de souscrire à une assurance responsabilité civile dans son pays ou en France pour les dommages corporels causés aux tiers dans la vie privée et dégâts matériels. Cette assurance doit vous couvrir en France pour toute la durée de votre séjour. Vérifiez avant de partir que vous avez ce type d'assurance

Je bénéficie d'aides financières pour mon logement

Tous les étudiants peuvent solliciter des aides pour financement de son logement. Il s'agit de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), qui viendra en déduction de votre loyer. Les résidences ou foyers dans lesquels vous êtes logés vous aident à constituer votre dossier.

Plus d'infos sur : www.caf.fr

5. VOTRE ARRIVÉE À L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

JE ME PERFECTIONNE EN FRANÇAIS

Je suis des cours de français :

L'université Sorbonne paris nord propose à tous les étudiants étrangers des cours de français pendant les semestres 1 et 2. Ces cours de soutien en français concernent tous les niveaux de langue (débutant A1 – confirmé C1/C2) et comptent généralement 3h par semaine. Si vous réussissez l'examen de ces cours de français, vous pouvez obtenir 3 ECTS.

Les horaires et salles de cours seront disponibles à la fin du stage de français, au tout début du semestre.

Si je suis dans un programme d'échanges (ERASMUS...), je peux participer à un stage intensif de français

Le stage de français dure une semaine, avant le début des cours.

Les objectifs sont de :

- Renforcer votre niveau de langue
- Découvrir Paris et ses environs
- Créer des liens avec d'autres étudiants, étrangers et français

Le stage commence par un test de langue pour vous répartir dans des groupes selon votre niveau. Ce stage est recommandé même si votre niveau de français est déjà bon, car il permet une intégration plus facile à l'université Sorbonne paris nord et d'avoir des interlocuteurs privilégiés.

Plus d'infos auprès de l'espace langues.

JE FAIS MA VISITE MÉDICALE

Le service de la Médecine Préventive de l'université Sorbonne paris nord vous propose dès votre inscription définitive de prendre un rendez-vous pour rencontrer un médecin : vous pourrez bénéficier gratuitement d'une consultation et de conseils. Le service de médecine préventive vous propose de mettre à jour vos vaccins et réaliser un bilan complet si vous le souhaitez

Le stage commence par un test de langue pour vous répartir dans des groupes selon votre niveau. Ce stage est recommandé même si votre niveau de français est déjà bon, car il permet une intégration plus facile à l'université Sorbonne paris nord et d'avoir des interlocuteurs privilégiés.

Pièces à fournir

- Carte étudiant
- Carnet de vaccinations (si vous l'avez)

Plus d'infos sur : <https://www.univ-spn.fr/medecine-preventive/>

JE BÉNÉFICIE D'ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

Activités sportives

L'université Sorbonne paris nord vous propose un large éventail d'activités sportives gratuites. Pour y accéder, il vous suffit de vous présenter dans la ou les activités de votre choix muni de votre carte étudiant. Il est également possible de vous inscrire en cours d'année, sous réserve de disponibilités pour certaines activités.

Plus d'infos sur : <https://sport.sorbonne-paris-nord.fr/courses>



Activités culturelles

Les activités du Service culturel de l'université Sorbonne paris nord s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire, tout au long de l'année universitaire et sont gratuites.

- Manifestations sur les campus ouverts à tous
- Ateliers de pratique artistique et culturelle
- Places pour des spectacles, des expositions, des avant-premières au cinéma, dans les théâtres, musées, et lieux culturels partenaires du Service culturel à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Plus d'infos sur : <https://serviceculturel.sorbonne-paris-nord.fr/courses>

Activités associatives

La vie associative à l'université Sorbonne paris nord est caractérisée par la richesse et la diversité de l'engagement étudiant. De nombreuses associations participent à l'animation du campus.

- Rencontres culturelles
- Colloques
- Pièces de théâtre
- Expositions
- Concerts
- Journaux
- Événements sportifs...

JE BÉNÉFICIE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Les bibliothèques de l'université Sorbonne paris nord vous accueillent dans tous les campus tout le long de l'année. Il vous suffira de vous munir de votre carte d'étudiant pour y accéder.

Plus d'infos sur : <https://www.univ-spn.fr/bibliotheques-universitaires/>

JE RENOUVELLE MON TITRE DE SÉJOUR À L'UNIVERSITÉ Sorbonne paris nord

Deux mois avant la fin de validité de votre visa (VLS-TS) ou votre titre de séjour pour motif d'études, vous pouvez demander une carte de séjour temporaire (valable 1 an) ou faire une demande de titre de séjour-pluriannuel, sa durée est égale au nombre d'années restant à valider dans le cycle d'études dans lequel vous êtes inscrit.

Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus est pris en compte depuis votre entrée en France.

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

- De votre assiduité
- De vos résultats aux examens
- Des diplômes que vous obtenez
- Des explications que vous fournissez si vous changez de cursus

Les étudiants non boursiers du gouvernement français, des gouvernements étrangers, d'organismes internationaux, et non bénéficiaires de programmes communautaires doivent justifier qu'ils disposent de moyens d'existence suffisants (soit 650 € par mois). Vous devez régler une taxe et un droit de timbre de 79 € par timbres fiscaux à la remise de la carte de séjour.

Pour les étudiants algériens, le renouvellement du certificat de résidence d'une année est chiffré à 49 € (taxe de 30,00 € + droit de timbre de 19 €), le paiement se fait par timbres fiscaux ordinaires.

IMPORTANT

Plus d'infos sur l'achat de votre timbre fiscal sur : www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F33071



J'AI UN JOB ÉTUDIANT POUR FINANCER MES ÉTUDES

Je suis étudiant international hors Union européenne et ressortissant de l'Union européenne

Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour étudiant, vous pouvez exercer une activité salariée à titre accessoire durant vos études en France. Les étudiants titulaires d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) étudiant ou d'une carte de séjour étudiant peuvent travailler 964 heures/an maximum (60 % de la durée annuelle légale du travail). Cette durée commence à la délivrance de votre carte ou la validation de votre VLS-TS, si vous ne respectez pas cette limite, vous risquez le retrait de votre titre.

Je suis étudiant algérien

Si vous souhaitez exercer une activité professionnelle pendant vos études en France, vous devez solliciter une autorisation provisoire de travail (APT), dans la limite de 50% de la durée annuelle et légale du travail. Si vous effectuez un stage dans le cadre de vos études, sous couvert d'une convention de stage, vous n'avez pas à demander une autorisation de travail dans la mesure où votre présence en entreprise pendant le stage n'est pas considérée comme l'exécution d'un travail salarié sous contrat de travail.

Vous devez demander une autorisation provisoire de travail (APT) à l'unité territoriale de la Directe de votre domicile, avant de débuter votre activité.

Plus d'infos sur : <https://work-in-france.incubateur.social.gouv.fr>



6. VOTRE DÉPART

JE SOLLICITE LE SERVICE DE SCOLARITÉ POUR DEMANDER DES JUSTIFICATIFS

Pensez à demander au service de scolarité un justificatif de scolarité, vos relevés de note et éventuellement votre diplôme.

JE QUITTE MON LOGEMENT

J'envoie une lettre recommandée avec accusé de réception à mon propriétaire ou à l'organisme de gestion.

Mon logement est meublé

Si vous occupez un logement meublé, le délai de résiliation est d'un mois.

Mon logement est vide

Si vous occupez un logement vide, le délai de résiliation est de trois mois.

JE FERME MON COMPTE EN BANQUE

Pour fermer votre compte en banque, vous n'avez pas de délai à respecter ni de justificatif à présenter. Envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à votre agence.

JE RÉSILIE MES ABONNEMENTS

Je résilie mon abonnement RATP

Si vous avez mensualisé votre abonnement RATP, rendez-vous dans une agence de la RATP pour résilier votre forfait.

Je résilie mon abonnement téléphonique et/ou internet

Si vous avez souscrit un abonnement téléphonique et/ou Internet, renseignez-vous auprès de votre opérateur sur les délais de résiliation. Tout courrier doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

JE RÉSILIE MES CONTRATS D'ASSURANCE

Vous devez résilier vos contrats d'assurance (habitation, responsabilité civile). Vous devez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre organisme souscripteur : renseignez-vous sur les délais de résiliation, variables selon les organismes.

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD

